

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ED. 650 HUMAINS EN SOCIETE
4 juillet 2023 – 13h15/15h45 – MSHS – Salle Mélusine

Présents : Nina BOGATAIA, Marie CAILLET, Olivier CLOCHARD, Valérie FOURNIER, Victor FRANCISCO, Pierre KAMDEM, Charlotte KRAUSS, Aymeric LE CORRE, Jean-Baptiste MARCHAND, Théo MARTINEAUD, Cornel OROS, Mathias MILLET, Thomas STENGER, Lucette TOUSSAINT, Nicolas VIBERT, Mohamed Lamine Keita

Excusés : Maéva Brunet, Jean-François Cerisier, Nathalie LEBAULT, Isabelle MICHAUD, Laurence SAUVETRE, Romain Pierronnet

ORDRE DU JOUR

- 0- Validation du compte-rendu du conseil du 20 mars 2023
- 1- Rappel du calendrier des inscriptions et réinscriptions pour la rentrée 2023
- 2- Discussion à propos des inscriptions et du parcours des doctorants étrangers (maîtrise du français, formations doctorales)
- 3- Précision sur les jurys de soutenance (qui peut être président ?)
- 4- Résultats des financements doctoraux (régionaux et ministériels)
- 5- Les demandes de DCACE
- 6- Appel à financement exceptionnel pour aider les doctorants
- 7- Bilan des CSI
- 8- Bilan des JT 2023
- 9- Questions/informations diverses (formation doctorale – niveau de satisfaction)

0- Validation du compte-rendu du conseil du 20 mars 2023

Validé sans modification

1- Rappel du calendrier des inscriptions et réinscriptions pour la rentrée 2023

Inscription en 1^{ère} année : 30 septembre 2023 au plus tard (sauf exception pour les doctorants en attente d'un financement).

Réinscription en 2^{ième} et 3^{ième} années : les dossiers de réinscription (avec l'avis des CSI) devront parvenir au secrétariat de l'ED entre le 15 juin et 15 juillet 2023.

Réinscription en 4^{ième} année et plus : les dossiers de réinscription (avec l'avis des CSI) devront parvenir au secrétariat entre le 15 août au 15 septembre 2023.

Une demande de dérogation pour une 8^{ième} et dernière année est accordée à un doctorant du GRESCO en raison des difficultés pendant ses années de thèse (salarié, COVID, santé) et des raisons

de santé touchant la direction de sa thèse. Il s'agira de la dernière année du doctorant qui devra soutenir avant décembre 2024.

2- Discussion à propos des inscriptions et du parcours des doctorants étrangers

Les doctorants salariés à l'étranger ont des difficultés dans le suivi des 90h de formation doctorale obligatoire à l'université de Poitiers. Il est important que la direction de la thèse contacte la directrice de l'ED pour qu'une solution soit trouvée dans l'intérêt du doctorant, et ce dès le début de la thèse. Toutes les formations doctorales ne peuvent pas être réalisées en distanciel. Un doctorant (RURALITE) se trouve actuellement dans ce cas, occupant un poste à temps complet au Liban. Les contacts avec sa direction de thèse se font par visio-conférence et lors des déplacements de monsieur Yengué.

Pour les doctorants étrangers qui viennent faire leur thèse à l'université de Poitiers, lorsque des difficultés avec la maîtrise du français sont constatées, il est important que ces doctorants prennent contact avec les assistantes de l'ED pour être orientée vers des formations en français (service FLE). Un doctorant est dans ce cas. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, le doctorant (RURALITE) a déjà pris contact avec les assistantes de l'ED.

3- Précision sur les jurys de soutenance (qui peut être Président ?)

Le Président d'un jury de soutenance de thèse ne peut en aucun cas être le directeur ou le co-directeur de la thèse. Le Président peut être un des rapporteurs ou des examinateurs. Il doit être Professeur ou de rang équivalent (DR par exemple), conformément à l'arrêté ministériel. Le Président du jury doit être sur place au moment de la soutenance. A titre exceptionnel, la visio-conférence peut être acceptée pour les membres du jury, excepté pour le Président. Une modification de la fiche à remplir pour la validation du jury de thèse va être faite, pour que les noms du ou des Présidents potentiels puissent être indiqués.

4- Résultats des financements doctoraux (régionaux et ministériels)

Cette année, les ED du secteur SHES ont pu bénéficier de 7 contrats doctoraux ministériels (100% UP) et 3 contrats régionaux. Tous les candidats ont accepté les contrats qui leur étaient proposés.

Au moment de la rédaction du compte rendu, les ED du secteur SHES se sont vues attribuer un contrat supplémentaire. Dans le cadre des appels Emergences, la campagne UP-SQUARED a attribué un financement doctoral au secteur SHES dans l'ODD Education de qualité). Pour ne pas prendre une année de retard sur la programmation du projet et en accord avec le vice-président recherche, ce financement est affecté cette année à un doctorant qui a été auditionné en mai. Ce financement a été attribué au projet du laboratoire TECHNE (Raisonnement les usages du numérique : entre opportunités éducatives et coût environnemental). Cette attribution libère donc un financement ministériel qui se voit proposé au GRESCO en respectant le classement sur la liste d'attente (audition mai 2023). A ce jour, le candidat a accepté ce financement.

Cette mise à jour porte à 11 les doctorants financés (contrat ministériel ou mixte) pour la rentrée d'octobre 2023.

5- Les demandes de DCACE

La commission procédant à la répartition des contrats DCACE a eu lieu le 7 juillet à la Présidence. Les résultats seront communiqués dans les 10 jours aux candidats par la DRInnov.

6- Appel à financement exceptionnel pour aider les doctorants

Compte tenu du budget restant dans les ED du secteurs SHES, un appel à financement exceptionnel pour aider les doctorants sera communiqué aux directeurs de laboratoire début septembre. Pour rappel, l'an passé, plus de 10 000 euros ont pu être attribués sur des besoins spécifiques (participation à un second congrès pour les doctorants, etc...)

7- Bilan des CSI

Compte tenu de la nouveauté de la procédure, l'ED a vérifié la mise en place de plus de 200 CSI. Un bilan positif sur l'aide que le CSI peut apporter au doctorant est constaté. Il faut toutefois modifier la procédure distribuée avant les CSI pour attirer l'attention des doctorants sur la nécessité de faire une présentation scientifique de leur recherche, certains s'étant sentis démunis devant les questions théoriques des membres du CSI.

L'ED étudie les rapports de CSI lors de chaque réinscription. Les difficultés relevées dans certains CSI donnent lieu à des rdv avec les personnes concernées pour solutionner les problèmes potentiels.

8- Bilan des Journées Thématiques « Mouvement »

En raison du peu de temps restant, ce point fera l'objet du conseil de septembre 2023.

9- Questions/informations diverses

Les représentants des doctorants soulignent la nécessité pour eux de faire un bilan des formations doctorales et notamment de la nécessité de proposer des formations complémentaires (ex : entretien d'embauche, etc.). Il est proposé que les représentants des doctorants voient leurs pairs pour faire un bilan constructif qu'ils présenteront au conseil du mois de septembre 2023.

Le conseil se termine à 15h45.